



17ème législature

| | | |
|---|--|---|
| Question N° : 2816 | De Mme Sylvie Bonnet (Droite Républicaine - Loire) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Intérieur | | Ministère attributaire > Intérieur |
| Rubrique > sécurité routière | Tête d'analyse >Nombre de procès-verbaux établis pour excès de vitesse depuis 2010 | Analyse > Nombre de procès-verbaux établis pour excès de vitesse depuis 2010. |
| Question publiée au JO le : 10/12/2024 Date de changement d'attribution : 24/12/2024 | | |

Texte de la question

Mme Sylvie Bonnet demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui indiquer sous forme de tableau le nombre de procès-verbaux établis chaque année depuis 2010, en ville d'une part et hors agglomérations d'autre part, pour des excès de vitesse compris entre un et cinq kilomètres par heure au-delà de la vitesse autorisée, pour des excès de vitesse compris entre six et dix kilomètres par heure au-delà de la vitesse autorisée, pour des excès de vitesse compris entre onze et quinze kilomètres par heure au-delà de la vitesse autorisée et pour des excès de vitesse compris entre seize et vingt kilomètres par heure au-delà de la vitesse autorisée.